

COMMUNE DE LANDES

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 7 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept février à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LANDES, s'est réuni dans la Salle de la Soie de Landes sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Michel PELLETIER, Maire.

Présents : Mr PELLETIER, Maire, Mmes CAIVEAU et GIRAUD, Adjointes, MM. BAUDOUIN et GIRAUD, Adjoints, Mmes BALLANGER, LINKA et WITCZAK et MM. LAURENT, MORAND et ROCHÉ, Conseillers municipaux

Absents excusés : Mme HERVÉ (pouvoir à Mr GIRAUD), Mme MITU (Pouvoir à Mr PELLETIER, Mr VIDAL (Pouvoir à Mme GIRAUD), Mr VINET

Secrétaire de séance : Mme CAIVEAU

Date de convocation : 1^{er} février 2022

Lecture du compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2021, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1°) DEBAT SUR LA REFORME DE LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Suite à une ordonnance de 2021, une participation obligatoire des employeurs pour les contrats prévoyance et santé des agents sera à mettre en place à compter de 2025 et 2026. Les décrets d'application sont en attente de parution mais un débat est obligatoire avant le 18.02.2022.

Mr le Maire indique que la Commune de Landes participe depuis 2002 pour les contrats prévoyance et santé de ses agents à hauteur approximative de 50 % et qu'elle revoit régulièrement sa prise en charge.

2°) ATTRIBUTION NUMEROS D'ADRESSES COUR DES PERVENCHES ET AUX ALLEGRETTES

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le 7 Cour des Pervenches pour la parcelle AH 715 et le 6 Route des Allégrettes pour la parcelle AI 71.

3°) SYNDICAT VOIRIE 17 : ECRITURES COMPTABLES SUITE CONTROLE FISCAL

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer la convention d'assistance financière avec le SDV 17 afin de prévoir les écritures comptables nécessaires vis-à-vis des factures réglées sans TVA au SDV 17 en 2016 et 2017. Les écritures seront prévues au BP 2022.

4°) SOCOTEC : AVENANT AU CONTRAT – VERIFICATIONS INSTALLATIONS ELECTRIQUES – BATI DU PARC DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal accepte l'avenant reçu de Socotec d'un montant de 252 € TTC/an pour la vérification annuelle des installations électriques des bâtiments du Parc de la Mairie suite aux travaux. Les crédits seront prévus au BP 2022.

5°) TARIFS MR DORION POUR 2022

Le Conseil Municipal valide le tarif de balayage des caniveaux qui passe de 140 € HT à 143 € HT par passage.

6°) DEMANDE EMPLACEMENT D'UN FOOD TRUCK

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la demande de Mr Baribaud pour l'installation d'un food truck sur Landes.

7°) PROJET ACHAT TABLES/CHAISES POUR MANIFESTATIONS AU STADE

Suite aux différents devis reçus, le Conseil Municipal retient la proposition de Védif Collectivités pour l'achat de 40 tables et 80 bancs + 3 chariots représentant un montant global TTC de 9 528 €. Les crédits seront prévus au BP 2022.

8°) QUESTIONS DIVERSES

Abonnement fibre à la Mairie

Le Conseil Municipal valide la proposition d'Orange d'un montant de 158,10 € HT/mois pour la fibre à la Mairie et charge Mr le Maire de procéder à la résiliation de l'offre actuelle.

Défense contre l'incendie

Mr le Maire fait part du courrier de Mme Imbert et Mr Laurent, sénateurs. La demande de schéma DECI est en cours avec la RESE.

Salle des Fêtes

Mr Morand signale que la porte du coffret EDF est ouverte. Cela a été signalé à EDF, c'est en cours.

Impasse du Champ du Frêne

Mr Morand signale que son voisin a laissé des déchets de sapins dans l'impasse. Mr le Maire lui demande de voir avec le voisin pour les enlever. Entre voisins, on doit se parler et discuter.

Correspondant défense

Mme Linka fait part du courrier reçu du Bureau du service national pour une manifestation organisée pour les jeunes à Rochefort les 6-7-8 mai où tous les corps d'armées seront présents.

Promenade des chiens

Mme Witczak informe que des gens se promènent avec des chiens non attachés, les landais se plaignent et ont peur. Mr le Maire va vérifier s'il faut un arrêté pour informer les gens que les chiens doivent être tenus en laisse.

La séance est levée à 22h40.